



Refonte règlementaire

Au cours de l'année 2010, une refonte relative aux règlements d'urbanisme a été amorcée afin de renforcer et de mettre à jour les diverses dispositions réglementaires à Saint-Faustin-Lac-Carré, mais c'est en 2011 que l'adoption et l'entrée en vigueur de celle-ci prendra place.

Dans le cadre de cette refonte, la majorité de la réglementation sera révisée, de même que le plan d'urbanisme. Plus précisément, les règlements suivants seront révisés : le règlement de zonage ainsi que les grilles de zonage, le règlement de construction, le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme et le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. De plus, une étude stratégique des usages de la route 117 sera effectuée afin de planifier le développement de cet axe central de la Municipalité. Bref, une restructuration de l'ensemble des règlements d'urbanisme et d'environnement sera mise de l'avant afin d'améliorer l'application, la gestion ainsi que la réalité associée aux divers règlements municipaux.

Pour ce qui est des points de vue réglementaires directement en lien avec l'environnement, peu d'éléments majeurs sont vus à être révisés. En général, seul le règlement de zonage intégrera de nouvelles dispositions réglementaires en lien avec la protection de l'environnement. En ce sens, quelques définitions seront revues, les articles relatifs à l'abattage d'arbres et aux coupes forestières ainsi que quelques points mineurs relatifs à la protection des rives et du littoral.

Par ailleurs, des pourparlers entre la Municipalité et le bureau d'urbanistes-conseils chargé de la refonte sont en cours afin de clarifier les orientations en matière d'urbanisme et d'environnement au courant des années à venir sur le territoire de la Municipalité. En outre, la municipalité a mis sur pied un comité de révision afin d'étudier les nouveaux éléments présentés lors de la refonte réglementaire qui comprend les membres du comité consultatif sur l'urbanisme (CCU), le président du comité consultatif sur l'environnement (CCE), le conseiller municipal attitré au Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE) ainsi que le directeur du SUE.

Finalement, d'ici la fin du processus, la population sera invitée à participer au processus de consultation publique qui sera annoncé au courant de l'année. Pour plus amples informations relatives à la refonte réglementaire, veuillez communiquer avec le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Eric Généreux, par téléphone au 819-688-2161 poste 236 ou par courriel au : e.genereux@municipalite.stfaustin.qc.ca.